COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ALLIANCE DES OPPOSANTS A LA CHASSE (AOC https://alliance.opposantschasse.org/)

Les Chasseurs pavoisent actuellement car il y a eu seulement 6 morts en cette année 2023, en recul de 2 par rapport à 2022, chiffres aussi en diminution par rapport aux décennies précédentes.
Ce satisfecit est-il légitime ?

Nous pouvons remettre ces chiffres à leur juste place.
Si nous nous réjouissons qu'il y ait moins de morts et de blessés, nous nous féliciterions encore plus s'il y avait moins d'animaux abattus.
Outre l'acte révoltant d'abattre pour le seul loisir des êtres vivants sensibles, gardons conscience que ces vertébrés sauvages n'en représentent PLUS que 4% sur la totalité de ceux-ci, 96% étant les hommes et leurs animaux domestiques et de compagnie…
Or ce sont les êtres sauvages en interaction avec tout le vivant qui font vivre la nature et nous par la même occasion.
Nous, les hommes, nous nous servons selon nos besoins sans participer au fonctionnement du système, bien au contraire, car en y laissant généralement pollutions et détritus…

Il y a lieu, aussi, de minimiser la portée de ces chiffres.
- Un constat est flagrant, études, témoignages et sondages en font état, Il y a de moins en moins de promeneurs dans la nature pendant la saison de chasse, car ils ont peur…d'où les chiffres en baisse !
- Quand on regarde les diminutions « d'accidents » au fil des années, on s'aperçoit que le nombre d'homicides (appelons un chat, un chat) suit la diminution du nombre de chasseurs. Cette population vieillissante, de plus en plus équipée d'armes de plus en plus puissantes et à ne pas mettre entre toutes les mains, n'est donc pas plus vertueuse au fil des ans.
- Par ailleurs, parlons de RESPONSABILITÉ.
- Peut-on se réjouir que le permis de chasser soit un permis de complaisance, contrairement à celui de conduire qui est de compétence ?... Rappelons qu'au permis de chasse, se présentent des candidats formés en une seule journée et passant un examen qui se déroule en deux fois une demi-heure sans référence à la précision des tirs !
- Peut-on approuver le fait que la seule législation opposable concernant la sécurité soit écrite par les chasseurs dans les SDGC (Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique) et qui se traduit souvent par une seule ligne !
- Peut-on accepter que le permis soit attribué à vie SANS CONTROLE PERMANENT des porteurs d'armes létales !

Rappelons que l'AOC, auditionnée par le Sénat lors du projet de « sécurisation de la chasse » a remis à la commission sénatoriale et au ministère un mémoire de 34 pages de propositions argumentées par des études scientifiques, des statistiques et des références législatives afin de réellement sécuriser cette activité, ce qui signifie, pour l'AOC et ses adhérents, que la chasse ne puisse plus causer de dommages collatéraux en quelque domaine que ce soit.

Si vous voulez protéger vos concitoyens et la démocratie, si vous voulez protéger efficacement la nature et TOUS SES HABITANTS, messieurs les chasseurs… RESTEZ CHEZ VOUS ! Pour l'AOC Le président